



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aides soignants

Question écrite n° 16647

Texte de la question

M Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la situation des aides-soignants qui souhaitent une revalorisation de leur fonction et de leur salaire, ainsi que le respect et le maintien d'une formation de qualité. Le rôle d'éducation et de prévention des aides-soignants auprès des malades et de leur entourage est reconnu par tous. Ils contribuent également à l'humanisation des soins. La formation qu'ils requièrent est rendue nécessaire par le développement des soins à domicile et par l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour répondre à l'attente des aides-soignants au regard de leur statut.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est indiqué à l'honorable parlementaire que la qualité de la formation d'aide soignant est un souci constant du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. L'aide-soignant qui assure par délégation de l'infirmière et sous sa responsabilité des soins d'hygiène et de confort ainsi que des tâches spécifiques de nettoyage et de désinfection participe en effet à l'humanisation des conditions de vie de la personne soignée ou de la personne âgée, en apportant notamment son aide dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie aux personnes ayant perdu momentanément ou définitivement leur autonomie physique ou mentale. Il est précisé que le programme de formation préparatoire au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant du 1er février 1982 prévoit 350 heures d'enseignement théorique et pratique et au minimum 24 semaines de stages. Il convient de souligner que celui-ci a fait l'objet d'une actualisation en avril 1989 qui a permis de mettre le contenu de l'enseignement dispense aux élèves aides-soignants en conformité avec les actes professionnels reconnus aux infirmières par le décret n° 84-689 du 17 juillet 1984.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16647

Rubrique : Professions paramédicales

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 1989, page 3473